



# DECLARATION DES PERFORMANCES

## N° SFONTTAMP / SGRIFONT

### REGARDS HYDRAULIQUES B125



page 1/2

1. Code qui identifie le produit-type :  
**SFONTTAMP300 / SFONTTAMP400 / SGRIFONT100**
2. Numéro d'article :  
**Regards hydrauliques B125 (300x300/400x400)**
3. Produit et son usage prévu, conformément à la norme EN1433-2004 :  
Caniveaux hydrauliques de type M, employés pour la récupération et le transport des eaux de surface provenant des bordures de trottoirs, des zones piétonnes et zones comparables, des aires de stationnement privées et parkings à étages pour voitures (Classe B125, Groupe 2 défini par le §5 de la norme EN 1433-2004).
4. Nom et adresse du fabricant :  
IMCOMA NC  
INDUSTRIETERREIN  
ZWAARVELD 32  
HAMME 9220  
Belgique
5. (Non applicable)
6. Système d'évaluation et vérification: 3
7. Organisme notifié :
8. (Non applicable)
9. Performances déclarées (en accord avec le Tableau ZA.1 de l'Annexe ZA de la norme EN 1433-2004)

Caractéristiques essentielles	Articles relatifs aux « caractéristiques essentielles » dans la EN 1433	Prestation
<ul style="list-style-type: none"><li>• Étanchéité</li><li>• Raccordement des caniveaux hydrauliques</li></ul>	§ 7.5.1 de la norme EN1433-2004 « Le joint entre les éléments de caniveaux doit être conçu de sorte à assurer une étanchéité durable. Lorsqu'ils sont soumis à essai conformément à 9.3.6, le joint et les corps ne doivent pas présenter de fuite. »	Aucune fuite

9. Performances déclarées (en accord avec le Tableau ZA.1 de l'Annexe ZA de la norme EN 1433-2004)

Caractéristiques essentielles	Articles relatifs aux « caractéristiques essentielles » dans la EN 1433	Prestation									
Capacité à supporter la charge : <ul style="list-style-type: none"> <li>charge maximale</li> </ul>	§ 7.15 Essais de résistance § 7.15.1 Corps de caniveau « Les corps de caniveau des caniveaux à grilles, (...), doivent être soumis à essai conformément à 9.1.4.1, dans la classe appropriée (...) » § 7.15.2 Grilles/tampons (couvertres) « Les grilles/tampons (couvertres) des caniveaux à grilles, (...), doivent être soumis à essai conformément à 9.1.4.2, dans la classe appropriée (...) »  A15 → 15 kN B125 → 125 kN C250 → 250 kN D400 → 400 kN E600 → 600 kN F900 → 900 kN	SFONTTAMP300 SFONTTAMP400 SGRIFONT100									
Déviation sous la charge <ul style="list-style-type: none"> <li>flèche résiduelle</li> </ul>	§ 7.16 Flèche résiduelle Soumis à essai conformément à 9.1.4.2.1, les grilles et tampons (couvertres) doivent être conformes aux prescriptions du Tableau 11 dans la classe considérée.  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe</th> <th>Flèche résiduelle admissible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A15 - B125</td> <td>CP / 50*</td> </tr> <tr> <td>C250 à F900</td> <td>CP / 300**</td> </tr> </tbody> </table> * CP/100 si CP >= 450 mm ** 1mm au maximum si CP < 300mm (CP = côté de passage)	Classe	Flèche résiduelle admissible	A15 - B125	CP / 50*	C250 à F900	CP / 300**	Conforme au tableau 11			
Classe	Flèche résiduelle admissible										
A15 - B125	CP / 50*										
C250 à F900	CP / 300**										
Durabilité	§ 6 Matériaux § 6.3.4 Béton en résine polyester Pour le béton de résine polyester, la résistance à la flexion et la résistance à la compression à 7 jours des éprouvettes définies au tableau 3 (...), doivent être conformes aux valeurs du tableau 2  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Résistance</th> <th>Valeur moyenne de 3 éprouvettes</th> <th>Valeur individuelle minimale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Flexion</td> <td>≥ 22</td> <td>≥ 18</td> </tr> <tr> <td>Compression</td> <td>≥ 90</td> <td>≥ 75</td> </tr> </tbody> </table>	Résistance	Valeur moyenne de 3 éprouvettes	Valeur individuelle minimale	Flexion	≥ 22	≥ 18	Compression	≥ 90	≥ 75	Passe
Résistance	Valeur moyenne de 3 éprouvettes	Valeur individuelle minimale									
Flexion	≥ 22	≥ 18									
Compression	≥ 90	≥ 75									

10. La prestation du produit identifié dans les points 1. et 2. est conforme à la prestation déclarée dans le point 9.

Cette DECLARATION DES PERFORMANCES est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant décrit au point 4. Signé pour le fabricant et en son nom par:

Monsieur Philippe Dolla, directeur général.  
Monaco, 30.10.2015

FITT MC SAM  
 17 Avenue Albert II 98000 Monaco  
 Tél. 00 377 93 101 122  
 Fax. 00 377 92 059 988